



Sous-direction du  
recrutement

DGRH D5

## **Décision**

**portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, session 2021**

N° G2A41IGEIHA

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

## **DÉCIDE**

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, au titre de l'année 2021 :

Monsieur DURUPT Hervé, ingénieur de recherche de 1ère classe, président, Université de technologie de Belfort Montbéliard, Belfort.

Madame MANGANO Anne, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Madame BOUSSEMGHOUNE Noëlle, ingénieure d'études hors classe, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Monsieur ANDRE-KOLAN Nicolas, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Fait à Paris, le 19/05/2021

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation et par  
délégation,

Le chef du bureau des concours des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF  
et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-  
inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs  
de l'éducation nationale (IEN)



Dominique MOZZICONACCI